

AVIS DE COURSE

Société Nautique de Genève

Section du Yachting Léger

Port-Noir - 1223 Cologny - SUISSE

Tél : +41 (22) 707.05.00 - Fax : +41 (22) 707.05.09

Site : www.nautique.org - e-mail : ylsng@nautique.org



Championnat Suisse par Points Laser Laser Standard, Laser 4.7 et Laser Radial organisé dans le cadre des « Jeux de Genève » 2014

- Date :** Les 17 & 18 mai 2014 – Lac Léman, Société Nautique de Genève
- Organisateur :** Le Championnat de Suisse Par Points Laser est organisé par la Société Nautique de Genève, Section du Yachting Léger (YLSNG), 1223 Cologny Genève.
Président du comité d'organisation : M. Cyrille DESHUSSES,
cdeshusses@nautique.org
Président du comité de course : Pascal Monnet - pmonnet@nautique.org
- Règlements**
- 1) La régata sera régie par les règles telles que définies dans "Les règles de Course à la Voile" (RCV).
 - 2) RCV 61.1 „Informé le réclamé“ sera modifiée comme suit:
 - (a) En complément de RCV 61.1(a) un bateau ayant l'intention de réclamer doit informer le comité de course immédiatement après le passage de la ligne d'arrivée.
 - 3) Toutes les modifications des règles seront décrites en détail dans les instructions de course.
 - 4) En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra. Le texte en français prévaudra pour les 'Règles de Course à la Voile' et les règles de la classe.
- Admissibilité :**
- 1) La régata est ouverte aux concurrents des séries Laser Standard, Laser Radial et Laser4.7 munis d'un certificat de jauge valable.
 - 2) Le responsable du bateau doit être titulaire de la carte de membre Swiss Sailing ou d'une attestation d'affiliation à une Fédération Nationale reconnue par l'ISAF.
 - 3) Pour les participants suisses, les directives de Swiss Sailing font foi.
 - 4) Le responsable du bateau doit être titulaire d'une carte Laser international
- Publicité :**
- 1) L'épreuve est une manifestation de catégorie « C » (voir règlement ISAF RCV 2009 - 2012, et les directives d'application Swiss Sailing de la règle 20).
 - 2) Autorisation de port de publicité délivrée par l'autorité nationale du participant.
 - 3) L'organisation se réserve le droit de faire appliquer la publicité du sponsor de la manifestation sur les bateaux des concurrents (selon code de publicité ISAF, 20.3.1.d,i).
- Inscriptions :** Les inscriptions (par bateau) doivent être reçues avant le **09 mai 2014**, soit sept jours avant le début de la régata.
Les frais d'inscription pour les inscriptions reçues jusqu'au 09 mai s'élèvent à CHF 30.- ; les frais pour les inscriptions reçues après le 09 mai s'élèvent à CHF 50.-.
Les inscriptions tardives sont acceptées jusqu'au vendredi 16 mai 2014 (voir formulaire d'inscription).
Les inscriptions peuvent se faire par internet sur la page de la section du Yachting Léger. www.nautique.ch

Les régates des Jeux de Genève sont organisées par les cinq clubs de voile membres de la Fédération Genevoise des Clubs de Voile (FGCV)

Club Nautique de la Baie de Corsier - Club Nautique d'Hermance - Club Nautique de Versoix – Société Nautique de Genève – Yacht Club de Genève



AVIS DE COURSE

Société Nautique de Genève

Section du Yachting Léger

Port-Noir - 1223 Cologny - SUISSE

Tél : +41 (22) 707.05.00 - Fax : +41 (22) 707.05.09

Site : www.nautique.org - e-mail : ylsng@nautique.org



Paiements : CHF 30.- à payer au plus tard le 09 mai 2014 (CHF 50.- à payer au plus tard le 16 mai) sur le compte postal **CCP No 12-2081-0** (Société Nautique de Genève, Caisse Centrale, 1200 Genève) ou sur le compte bancaire:

UBS IBAN : CH93 0024 0240 7230 4801 B

BIC : UBSWCHZH80A

Motif du versement: **CSP LASER JDG + n° voile + type bateau + nom prénom**

Jauge :

- 1) Les contrôles des certificats de jauge ainsi que les différents contrôles de jauge seront effectués sur le site.
- 2) Il ne sera délivré aucun certificat de jauge sur place.
- 3) Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

Manches :

- 1) Il est prévu de courir un maximum de six manches.
- 2) Quatre manches au maximum pourront être courues par jour.
- 3) Des groupes de départ seront organisés si il y a plus de 80 concurrents.

Classements : Le classement sera établi selon le système des points à minima des RCV. Une (1) manche sera supprimée si au moins quatre (4) manches sont courues.

Prix : Prix pour les trois premiers bateaux de chaque classe

Amarrages : Chaque bateau des entraîneurs aura une place d'amarrage. Prière de suivre attentivement les instructions des gardes-ports.
Les consignes des organisateurs devront être suivies pour l'entreposage des remorques.

Equipes : Les équipes qui désirent venir s'entraîner avant le début officiel du championnat sont priées d'avertir le club à l'avance (coordonnées en tête d'avis de course) et de prendre contact avec les gardes-ports dès leur arrivée afin qu'un emplacement leur soit attribué à terre.

| | | | |
|---------------------------|---------------|--------------------------------------|-------|
| <u>Programme</u> : | samedi | ouverture du secrétariat des régates | 10h30 |
| | | fermeture du secrétariat des régates | 12h30 |
| | | à disposition du Comité de Course | 13h15 |
| | | premier départ possible | 13h30 |

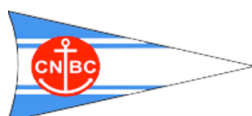
| | | |
|-----------------|-----------------------------------|-------|
| dimanche | à disposition du Comité de Course | 09h30 |
| | premier départ possible | 10h00 |
| | dernier départ possible | 15h30 |

résultats et distribution des prix dès que possible + apéritif

Responsabilités et assurances : Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques (règle 4 des RCV, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Les régates des Jeux de Genève sont organisées par les cinq clubs de voile membres de la Fédération Genevoise des Clubs de Voile (FGCV)

Club Nautique de la Baie de Corsier - Club Nautique d'Hermance - Club Nautique de Versoix – Société Nautique de Genève – Yacht Club de Genève



AVIS DE COURSE

Société Nautique de Genève

Section du Yachting Léger

Port-Noir - 1223 Coligny - SUISSE

Tél : +41 (22) 707.05.00 - Fax : +41 (22) 707.05.09

Site : www.nautique.org - e-mail : ylsng@nautique.org



Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, valable aussi en compétition avec une couverture de plus de CHF 1'000'000'.- (un million de francs suisses).

Bateaux suiveurs :

Les bateaux d'accompagnement doivent être enregistrés avant la manifestation et sont soumis aux instructions de l'autorité organisatrice. Les éventuelles autorisations de la police de navigation seront demandées par l'organisation du championnat.

Hébergement :

Hôtels : <http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000528>

Camping : Pointe à la Bise, 1222 Genève-Vésenaz, Tel.: +41 22 752 12 96

Fax : +41 22 752 37 67, Informations et plan :

<http://www.tcs.ch/main/fr/home/tourismus/camping/platzsuche/vesenaz.html>

Le camping est strictement interdit par l'Etat de Genève sur le parking et l'esplanade Alinghi de la Nautique.

Parking :

Une place de parc est prévue pour les remorques et celles-ci devront être impérativement déposées à cet endroit (voir plan). La gestion des places à terre sera stricte. Le parking public (payant) de Genève-Plage se trouve à côté de la Société Nautique. Cependant nous n'avons pas de prix préférentiel et vous trouverez les prix au

http://www.geneve.ch/parkings/parkings_parc_relais/pr_geneve-plage.html

Il y a des places de parc gratuit au bord de la route en direction d'Evian à ±15min à pied.

Les régates des Jeux de Genève sont organisées par les cinq clubs de voile membres de la Fédération Genevoise des Clubs de Voile (FGCV)

Club Nautique de la Baie de Corsier - Club Nautique d'Hermance - Club Nautique de Versoix – Société Nautique de Genève – Yacht Club de Genève

